

dans les détroits, mais bien qu'aussitôt après le retrait des troupes israéliennes, toutes dispositions seront prises en vue du déploiement de la FUNU dans cette région, pour le moment présent afin de contrôler le cessez-le-feu. Nous sommes également d'avis que, préalablement à tout retrait de la FUNU, la question doit être soumise au Comité consultatif de la Force qui, après tout, est un organe de cette Assemblée.

La question est donc celle du maintien de conditions pacifiques et non pas celle de la solution de questions juridiques ou autres qui continuent de se poser. Notre propre attitude est régie par des considérations similaires en ce qui concerne le problème de la zone de Gaza. Nous reconnaissons que les mesures devaient être prises par le commandant de la Force des Nations Unies et le chef d'État-major de l'armée israélienne, en ce qui concerne le retrait des troupes. Nous sommes heureux, par conséquent, qu'une réunion ait eu lieu entre ces deux chefs. Nous sommes également d'accord avec le secrétaire général et d'autres délégués pour penser qu'étant donné la nature particulière de la bande de Gaza et étant donné la responsabilité passée des Nations Unies dans cette région, des mesures spéciales devraient être prises, concernant les Nations Unies et certains de leurs organes subsidiaires, pour que l'administration actuelle soit remplacée. Nous suggérons—et cela pourrait être fait après le retrait des forces israéliennes, sans préjuger des droits, que nous reconnaissons, de l'Égypte aux termes de la Convention d'armistice—que la FUNU se rende dans la zone de Gaza immédiatement après le retrait des troupes israéliennes. Nous suggérons que les Nations Unies prennent ensuite des mesures immédiates pour s'associer au remplacement de l'administration civile dans cette zone. Évidemment, il faudra qu'un accord soit réalisé à ce sujet et que des plans soient établis si l'on ne veut pas que l'administration s'écroule.

Pourquoi devrait-on suspecter les Nations Unies si elles assument leur rôle, qui est d'assurer la sécurité et le calme dans la zone de Gaza? Aucun observateur impartial ne peut vraiment prétendre que la Force des Nations Unies, telle qu'elle est composée à l'heure actuelle, puisse devenir un agent du colonialisme ou de l'impérialisme, pas plus d'ailleurs que les autres organes des Nations Unies qui jouent un rôle dans cette région. L'action des Nations Unies n'est une récompense pour personne, mais elle doit apporter des garanties pour tous et l'espoir que la sécurité et la stabilité pourront être rétablies.

Ces principes, déjà exposés dans de précédentes résolutions de l'Assemblée et suggérées dans les rapports du secrétaire général, devraient être immédiatement transposés sur le terrain pratique après le retrait des forces israéliennes. Le secrétaire général devrait, conscient de notre appui, prendre des mesures dans ce sens. Si, par la suite, il en a besoin, nous pourrions même lui apporter notre appui formel. Ma délégation, comme d'autres, nous le savons, pense que le secrétaire général devrait être invité par une résolution de l'Assemblée à agir dans ce sens. D'autres délégations estiment qu'il dispose déjà, aux termes des résolutions antérieures, de l'autorité nécessaire. Nous sommes prêts à accepter ce point de vue. Si chacune des parties fait preuve de la bonne volonté nécessaire et d'un désir sincère de prendre des mesures constructives, aucune difficulté ne devrait se poser. Cependant, nous avons certaines obligations, non pas envers Israël mais envers nous-mêmes, en notre qualité de membres des Nations Unies, pour veiller à ce qu'après le retrait des forces israéliennes, des mesures soient prises, comme celles qu'a suggérées le représentant des États-Unis vendredi ou celles dont ont parlé aujourd'hui d'autres délégations. Si mes collègues sont d'accord avec moi sur ce point—et je crois que beaucoup le sont—nous devrions avoir ainsi l'assurance que non seulement les Nations Unies ont réussi à amener le cessez-le-feu et le retrait des troupes, mais encore qu'elles pourront prendre des mesures constructives et efficaces pour éviter le retour des hostilités. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions créer le climat propice au progrès et à l'avènement de la paix que nous désirons tous.

Nous avons réalisé des progrès ces derniers jours vers cet objectif. Peut-être aurons-nous encore davantage d'occasions de nous réjouir dans quelques jours si le secrétaire général peut nous apprendre le retrait complet des forces israéliennes ainsi que nous annonçer d'autres nouvelles. Nous aurons alors accompli un grand pas vers la solution du problème. Cependant, beaucoup reste encore à faire. Il faudra que chacun fasse preuve de bonne volonté et de compréhension avant que nous puissions être certains d'un résultat définitif de nature à imposer la paix et la sécurité dans cette région troublée du monde.